



Contrat d'apprentissage et licenciement

Par **gourat**, le **13/05/2010** à **09:38**

Bonjour,

J'ai fais l'objet d'un licenciement pour motif économique mais que je considère comme abusif. Dans ma prime de licenciement mon employeur ne me compte pas mes deux années d'apprentissage, pourtant il y a eu à l'époque une véritable volonté de "continuité" de sa part puisque j'ai été engagé en octobre 1978 en contrat d'apprentissage sur deux ans, au terme de ces deux ans il m'a fait un contrat de deux mois jusqu'à mon départ au service militaire en décembre 1980 et à mon retour il m'a fait un contrat CDI jusqu'au 7 mai 2010, à part mon année d'absence pour le service militaire il n'y a pas eu de coupure dans mon emploi et il est bien évident que si je n'avais pas fais mon service militaire j'aurais été engagé en CDI juste après mon contrat d'apprentissage.

Pourriez-vous me dire s'il existe une jurisprudence concernant ce cas.

Dans l'attente de vous lire, veuillez accepter mes salutations distinguées.

Patrick GOURAT